

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1. PRIX

- La prestation aura lieu au tarif en vigueur au moment de l'enregistrement de l'option ou de la Réservation.
- Une simulation de séjour pour un séjour ne garantit aucune place ni aucun prix.
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer sans préavis.
- Les tarifs sont indiqués TTC. Toute modification du taux de TVA entraînera une modification du tarif.

1.2. CONDITIONS DE RÉSERVATIONS

- Toute personne contractante doit être âgée d'au moins 18 ans et être dans la capacité juridique de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. En cas de mesure de protection juridique, c'est le tuteur ou curateur qui devra contracter la réservation pour le compte de la personne protégée et être présent pendant toute la durée du séjour. Le camping se réserve en tout état de cause la possibilité d'imposer la signature d'une décharge engageant le Client et ses participants à respecter le Règlement intérieur.
- Le Client s'engage à réserver un séjour en son nom personnel et pour son compte et à occuper l'Hébergement ou Emplacement de camping sélectionné pendant la durée du séjour.
- Le Client a la possibilité d'effectuer sa Réservation par téléphone et/ou à partir du Site suivant les modalités décrites ci-dessous.

1.2.1. Réservation par téléphone

- Le Client peut contacter le Service Réservation en composant le numéro suivant : +33 (0)2 51 59 02 93 afin d'établir une simulation de séjour portant sur un Hébergement ou Emplacement de camping identifié qui est communiqué à l'adresse de courrier électronique du Client telle qu'indiquée lors de son échange téléphonique avec le Service Réservation. Cette simulation de séjour a pour but d'informer le Client sur un Hébergement ou Emplacement de camping identifié et n'a pas pour objet d'engager le Client vis-à-vis du camping.
- Le Client peut également contacter le Service Réservation afin de poser une option sur un Hébergement ou Emplacement de camping. Lorsque cette option est posée, Les places Dorées transmet sous format PDF au Client les présentes CGV et le Règlement intérieur annexé. Cette option n'est valable que pendant 7 jours, à l'issue de laquelle l'option sera supprimée par le Service Réservation. Si le Client verse l'acompte demandé par le camping dans le délai impartie suivant les modes de paiement visés à l'article 1.3.2 des présentes CGV, l'option devient une Réservation sous réserve pour le Client de recevoir le courrier électronique de confirmation par le camping à l'adresse de courrier électronique qu'il a indiquée au Service Réservation.

- Dans le courrier électronique de confirmation de la Réservation, le camping transmet au Client les présentes CGV auxquelles est annexé le Règlement intérieur à des fins de conservation et de vérification des informations relatives à la Réservation. Les conseillers des Places Dorées ont vocation à informer et conseiller les Clients et ne sauraient être tenus responsables en cas de désaccord sur le séjour réservé. Le fait d'effectuer le paiement des sommes demandées entraîne l'acceptation ferme et définitive de la Réservation établie par le camping.

1.2.2. Réservation sur le Site

- Le Client peut effectuer une Réservation sur le Site et créer un Compte. Le Client sélectionne l'Hébergement ou Emplacement de camping en fonction des disponibilités proposées par

l'Établissement en cliquant sur le bouton « Réserver ».

- Le Client choisit l'un des modes de paiement proposés et accepte expressément les termes des présentes CGV puis procède au règlement du montant de l'acompte demandé par le camping. Le Client est redirigé sur l'interface de paiement sécurisée de son prestataire de service de paiement.
- Une fois le règlement effectué de l'acompte, le camping valide la Réservation. Le Client reçoit ensuite un courrier électronique de confirmation de sa Réservation de la part du camping. Dans ce cas, la Réservation est ferme et définitive.
- En cas de rejet de paiement, la réservation sera placée en statut « Option » jusqu'à validation du règlement dans le délai maximal prévu sans quoi le séjour sera annulé : se référer à l'article 1.5.
- Enfin, toute arrivée effectuée sans Réservation préalable entraînera l'adhésion aux CGV à compter de la mise à disposition de l'emplacement. Les CGV sont affichées dans l'enceinte de l'Établissement ou consultables sur www.places-dorees.com. Elles pourront également être remises gratuitement sur demande.
- Le camping s'engage à indiquer les disponibilités des emplacements en temps réel. Dans le cas d'une Réservation simultanée sur un même emplacement, l'Établissement s'engage à informer et rembourser dans un délai de vingt-quatre (24) heures ouvertes les Clients, par courrier électronique, de l'indisponibilité de l'emplacement pour une période déterminée.

- La Réservation d'un Hébergement ou Emplacement de camping est faite à titre strictement personnel. Le Client ne peut en aucun cas sous-louer ni céder ou concéder sa Réservation sans l'accord express et préalable du camping.
- Toute personne âgée de moins de 18 ans doit obligatoirement être accompagnée par son représentant légal, assurant sa garde pendant toute la durée du séjour.
- Il est précisé que le tarif applicable est fixé en fonction de l'âge des personnes au cours du séjour et non de l'âge le jour de la Réservation.
- L'attribution de l'Hébergement ou Emplacement de camping s'effectue uniquement sur place, par le camping et ne peut être réservée à l'avance. Le camping ne peut garantir les demandes particulières (numéro, ou autres...) faites lors d'une Réservation et ne saurait être tenue responsable dans le cas où celles-ci ne seraient satisfaites. Aucune indemnité ne sera due. Le numéro d'emplacement sera communiqué au Client au moment de la mise à disposition de l'emplacement, le jour de son arrivée.
- Toutes demandes adressées par le Client dans un délai de 7 jours avant l'arrivée ne pourront être prises en compte, et n'auront donc aucune valeur contraignante et contractuelle.

1.2.3. Emplacement de camping

- Le tarif campeurs indiqué sur le site internet www.places-dorees.com ou communiqué par nos conseillers comprend l'accès à l'emplacement pour 2 personnes. Tout participant supplémentaire (3ème, 4ème, 5ème et 6ème personne), fera l'objet d'une facturation supplémentaire.
- La capacité maximale d'accueil est de 6 personnes. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès à l'Établissement aux vacanciers arrivant avec un nombre de personnes excédant la capacité d'accueil indiquée, étant précisé qu'un enfant compte pour une personne.
- La réservation d'un Emplacement de camping comprend 2 personnes, le véhicule, l'accès aux sanitaires et l'installation d'un matériel appartenant au Client tel qu'une caravane, une

toile de tente, un van ou un camping-car. Il ne pourra être installé qu'un seul matériel sur l'emplacement.

- Il est impératif de nous communiquer, à la Réservation, le détail exact et les dimensions du matériel à installer sur l'Emplacement de camping durant le séjour. En cas d'informations manquantes et/ou erronées, Le camping décline toute responsabilité quant à l'emplacement attribué.
- Toute modification du matériel indiqué sur le contrat de vente doit faire l'objet d'une demande au préalable au Service Réservation et reste sous réserve de disponibilité et d'acceptation par le camping.

1.2.4. Hébergement

Le camping vous propose plusieurs gammes d'Hébergements allant de 2 à 8 personnes. Le camping se verra dans l'obligation de refuser l'accès à l'Établissement aux vacanciers arrivant avec un nombre de personnes excédant la capacité d'accueil maximale indiquée, étant précisé qu'un enfant compte pour une personne. Le non-respect de cette règle entraînera automatiquement une facturation supplémentaire, fixée par le camping et sous réserve d'acceptation expresse du Client. Pour toute Réservation d'un Hébergement, il est formellement interdit d'installer tout matériel supplémentaire.

1.2.5. Frais de Réservation

- Les frais de Réservation téléphoniques et Web sont de 27€ pour tous séjours de 7 nuits et plus.
- Les frais de Réservation sont dus à la Réservation.

1.2.6. Taxe de séjour

Le tarif de la Taxe de séjour est fixé par le conseil municipal de la commune où est implanté l'Établissement, en tenant compte d'un barème valorisé chaque année. Le Client devra s'acquitter du règlement de la taxe de séjour au tarif en vigueur.

1.2.7. Offres Spéciales

Les offres spéciales proposées par le camping, qu'elles soient intemporelles ou ponctuelles, sont non rétroactives, non cumulables entre elles et sous réserve de disponibilité à la Réservation, valables sur le montant du séjour hors suppléments, taxes et frais.

1.3. CONDITIONS DE PAIEMENT

1.3.1. Hébergements et Emplacements de camping

Pour les Réservations effectuées à plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30% du montant du séjour (calculé hors frais de Réservation et assurance « Campez Couvert » payables à la Réservation) doit être réglé sous 7 jours afin de confirmer définitivement sa Réservation. Pourront être utilisés les modes de paiement décrits à l'article 3.2 des présentes CGV. Pour les Réservations effectuées à moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement du solde du séjour doit être fait à la Réservation. Celui-ci doit être obligatoirement réglé par : carte bancaire ; virement bancaire ; chèque-vacances connect. A noter, à moins de 7 jours de l'arrivée, seuls les paiements en carte bancaire et chèque-vacances connect seront acceptés. Il est rappelé que le solde doit être impérativement réglé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour et sans qu'il n'y ait besoin d'un quelconque rappel de la part du camping.

1.3.2. Mode de paiement

Pour les paiements à plus de 30 jours de la date d'arrivée (Hébergement ou Emplacement de camping), le Client peut effectuer un paiement par :

- Carte bancaire à partir du site du camping conformément à l'article 1.2.2 des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Virement bancaire à partir du site du camping conformément à l'article 1.2.2 des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Chèque bancaire adressé par courrier postal ;
- Chèque-vacances adressés par courrier postal ;
- Chèque-vacances connect à partir du site du camping.

Pour les paiements à moins de 30 jours de la date d'arrivée (Hébergement ou Emplacement de camping), le Client peut effectuer un paiement par :

- Carte bancaire à partir du site du camping conformément à l'article 1.2.2 des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Virement bancaire à partir du site du camping conformément à l'article 1.2.2 des présentes Conditions Générales de Vente ;
- Chèque-vacances connect à partir du site du camping.

A noter, à moins de 7 jours de l'arrivée, seuls les paiements en carte bancaire et chèque-vacances connect seront acceptés.

Sur place (à la réception, le jour de l'arrivée) seuls les modes de paiements suivants seront acceptés :

- Carte bancaire ;
- Chèque-vacances ;
- Chèque-vacances connect ;
- Espèces (1000€ maximum).

1.4. ANNULATIONS

1.4.1. Droit de rétractation

Il est préalablement rappelé que le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation conformément à l'article L221-28-12 du Code de la consommation.

1.4.2. Assurance « Campez Couvert »

Le camping propose au Client de souscrire à l'assurance « Campez Couvert », qui reste facultative mais fortement conseillée (3% du montant du séjour). Elle prend en charge sous certaines conditions (1) le remboursement de tout ou partie du séjour du Client. L'assurance « Campez Couvert » ne peut être souscrite et payée qu'au moment de la Réservation. (1) Détail des conditions sur www.places-dorees.com

1.4.3. Arrivée tardive, départ anticipé et annulation

• Toutes arrivées tardives, départs anticipés, annulations du Client ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le Client doit aviser le camping par téléphone au +33 (0)2 51 59 02 93 ou par courrier électronique de tout retard éventuel de son arrivée, afin de conserver son Hébergement ou Emplacement de camping. L'Établissement se réserve le droit de disposer de l'Hébergement ou de l'Emplacement de camping prévu s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

• Les demandes d'annulation devront impérativement être notifiées au Service Réservation du camping par lettre recommandée ou par courrier électronique

• Le camping se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans la fiche récapitulative du séjour réservé et autres documents contractuels transmis et validés par le Client.

- L'Emplacement de camping est à disposition du Client à partir de 14h.
- L'Hébergement est à disposition du Client à partir de 16h.
- Une caution par carte bancaire sera demandée au Client :

Caution campeurs : 100€
Caution hébergement : 200€
Caution ménage :
Gamme Confort : 150€
Gamme Prestige : 200€
Gamme Luxe : 300€

1.5.2. Pendant votre séjour

- L'Établissement fournira ses meilleurs efforts pour la mise en œuvre de son obligation générale de surveillance du terrain de camping. Cette obligation est limitée notamment par le fait d'un tiers en cas de vols d'objets de valeur et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du Client, y compris en cas de force majeure (incendies, intempéries). Tous les Clients doivent se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur de l'Établissement.
- Chaque Client est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite.
- Le camping attire l'attention des Clients sur le fait que les Clubs enfants sont accessibles pour les enfants ayant 4 ans révolus au cours du séjour, aucune dérogation ne pourra être accordée. De ce fait, l'inscription ne pourra se faire que dans le cas où ce dernier a l'âge requis le jour de l'arrivée. L'inscription pourra être refusée si le quota pour la tranche d'âge dont relève l'enfant à inscrire est déjà atteint.
- Sur place, les diverses dépenses ne pourront être réglées en chèque bancaire.
- Activités et Prestations : Il est rappelé qu'un nombre insuffisant de Clients constitue un motif valable d'annulation.

1.5.3. Départ

- L'Emplacement de camping doit être libéré au plus tard à 12h et 10h pour les Hébergements. Pour tout départ retardé, il sera facturé 20€ par demi-heure supplémentaire au Client.
- Avant le départ, le séjour doit être soldé (ensemble des suppléments/dépenses souscrits sur place et non-réglés).
- Tout crédit non consommé ne pourra donner lieu à une demande de remboursement ou d'avoir d'aucune sorte.
- Le jour de votre départ, il est demandé au Client de restituer son Hébergement ou Emplacement de camping vide de tout effet personnel. En fonction des prestations souscrites (ménage de fin de séjour, location linge de lit, ...), les consignes de nettoyage seront remises au Client le jour de son arrivée (ou sur demande au Service Réservation), lui indiquant la check-list de ce qui lui est demandé.
- Dans le cas où l'Hébergement ou Emplacement de camping n'aurait pas été nettoyé au départ et/ou des détériorations seraient constatées, une facturation supplémentaire sera appliquée.
- Le ménage de fin de séjour reste sous réserve de disponibilité et ne pourra plus être souscrit à moins de 48h du départ.
- La caution sera restituée au Client après le contrôle de nos équipes, sous 10 jours.

1.6. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

- Les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement intérieur de l'Établissement sont soumis au droit français.
- En cas de litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes Conditions Générales

de Vente et le Règlement intérieur de l'Établissement, leur interprétation et leurs conséquences ou avec les actes les complétant ou les modifiant, le Client se rapprochera du camping aux fins de tenter d'obtenir une solution amiable.

- Toute réclamation devra avoir fait l'objet d'une déclaration auprès du responsable de l'Établissement, si le litige intervient durant le séjour.
- Toute réclamation éventuelle doit être signalée par écrit (LRAR) au camping dans les 30 jours suivants la fin du séjour à l'adresse suivante :

Camping Les Places Dorées
248 Route de Notre-Dame-de-Monts
85 160 Saint-Jean-de-Monts – France

1.7. RESPONSABILITÉ

- Le Client reconnaît expressément que le camping ne pourra être tenue responsable des informations communiquées par ses partenaires sur tous supports.
- Toutes les photos et textes utilisés dans le Catalogue, sur notre site Internet ou tout autre support sont non contractuels, ayant un caractère indicatif. Il est possible que certaines prestations et installations proposées par le camping soient supprimées, le cas échéant l'Établissement le notifiera par écrit au Client qui aura effectué une Réservation auprès de l'Établissement concerné.
- En cas de comportement contrevenant d'un Client et sans préjudice des recours que pourrait exercer le camping en réparation du préjudice subi, l'Établissement se réserve le droit de prendre toute mesure utile à son égard et notamment son exclusion de l'Établissement.

1.8. DROITS À L'IMAGE

Dans le cadre de son activité et afin de promouvoir ses établissements, le camping peut être amené à réaliser des prises de vue (photographies et vidéos) au sein de ses établissements. Le client autorise expressément et sans contrepartie à utiliser les photographies et/ou vidéos. Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans à compter de la date de prise de vue. Elle s'applique uniquement aux images sur lesquelles le client ou ses accompagnants sont clairement identifiables (portraits, plans rapprochés). Les plans larges ou photos de groupe pourront être utilisés librement. Si le client ou l'un de ses accompagnants ne souhaite pas être photographié ou filmé, il lui appartient d'en informer préalablement le camping, soit avant son séjour, soit dès son arrivée dans l'établissement.

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS

PRÉAMBULE

Ce règlement est donné à titre indicatif. Dans l'enceinte de l'Établissement, les consignes et règles attachées aux différents services et infrastructures doivent être respectées. L'inobservation de celui-ci entraînera notamment l'impossibilité d'y accéder et la responsabilité du camping ne saura être engagée.

2.1. CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner dans l'Établissement, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner dans l'Établissement implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Le port du bracelet du camping est obligatoire pour chaque vacancier et animal domestique. Il doit être porté durant tout le séjour, afin d'assurer l'identification. Nul ne peut y élire domicile.

2.2. FORMALITÉS DE POLICE

1.5. VOTRE SÉJOUR

1.5.1. Arrivée

- Toute personne âgée de moins de 18 ans doit obligatoirement être accompagnée par son représentant légal, assurant sa garde pendant toute la durée du séjour.

- Il est précisé que le tarif applicable est fixé en fonction de l'âge des personnes au cours du séjour et non de l'âge le jour de la Réservation.

- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis.

- En application de l'article R. 814-1 et suivants du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le Client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment : 1° Le nom et les prénoms ; 2° La date et le lieu de naissance ; 3° La nationalité ; 4° Le domicile habituel. Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents ; 5° Le numéro de téléphone mobile et l'adresse électronique ; 6° La date d'arrivée au sein de l'Etablissement et la date de départ prévue.

- La durée de conservation de la fiche de police est de 6 mois.

2.3. RÉCEPTION

On trouvera à la réception tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

2.4. AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'Etablissement et à la réception. Il est remis à chaque Client qui le demande. Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

2.5. HÉBERGEMENT ET EMPLACEMENT DE CAMPING

Les Clients devront s'installer à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Les membres du personnel du camping sont autorisés à intervenir dans tous les Hébergements de l'Etablissement en cas de nécessité.

2.6. MODALITÉS DE DÉPART

Les Clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture de la réception doivent effectuer la veille le paiement de l'ensemble des suppléments/dépenses souscrits sur place et non réglés.

2.7. BRUIT ET SILENCE

Les Clients sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le gestionnaire assure la tranquillité de ses vacanciers entre minuit et 7 heures, horaires pendant lesquels le silence doit être total.

2.8. ANIMAL DOMESTIQUE

Les animaux domestiques sont acceptés, moyennant supplément et dans la limite d'un animal par emplacement. Lors de votre enregistrement, le carnet de vaccination doit être à jour. Conformément à l'article 211-12 du Code rural et de la pêche maritime, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application, les chiens de 1ère catégorie « chiens d'attaque » (ex : pit-bulls) et de 2ème catégorie « de garde et de défense » (ex : rottweiler) sont interdits. Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Tout problème de comportement dû à la négligence du maître (chien laissé seul et aboyant, déjections non ramassées...) et nécessitant l'intervention de notre équipe d'entretien, fera l'objet d'une facturation

de 100€ TTC. La Réservation d'un séjour avec un animal de compagnie sera possible uniquement dans certaines catégories d'Hébergement.

2.9. VISITEURS

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans les Etablissements, sous la responsabilité du Client qui les reçoit. Le Client peut recevoir un ou des visiteurs à la réception. Les Activités et Prestations sont accessibles aux visiteurs après y avoir été autorisés. Toutefois, l'utilisation des Activités et Prestations peuvent être payantes selon un tarif affiché à l'entrée de l'Etablissement ou à la réception. Les voitures des visiteurs sont interdites dans l'Etablissement.

2.10. CIRCULATION ET STATIONNEMENT

À l'intérieur de l'Etablissements, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h. La circulation est autorisée de 7h à 00h. Peuvent circuler dans l'Etablissements, les véhicules qui appartiennent aux vacanciers y séjournant. Un seul véhicule par séjour est autorisé à entrer dans l'Etablissement, sauf pour les catégories 4 chambres où deux véhicules sont autorisés. Il est précisé que le véhicule pourra stationner sur l'emplacement ou dans certains cas sur le parking à proximité de l'Hébergement ou de l'Emplacement de camping. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Les barrières sont fermées de 00h à 7h, pendant ces horaires il est formellement interdit de les forcer. Le gestionnaire fournira ses meilleurs efforts pour la mise en œuvre de son obligation générale de surveillance du terrain de camping. Cette obligation est limitée notamment par le fait d'un tiers en cas de dégradation commise sur le véhicule du locataire ou d'un visiteur dans l'enceinte de l'Etablissement et sur le parking intérieur et extérieur. Il est interdit de suivre un autre véhicule pour entrer ou sortir, ni de manipuler les barrières pour faire entrer ou sortir un autre véhicule.

2.11. TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propriété, à l'hygiène et à l'aspect de l'Etablissements et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les Clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage du linge ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décos de fleurs doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres et de couper des branches. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations de l'Etablissement sera à la charge du Client. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le Client l'a trouvé à son entrée dans les lieux. Dans l'Etablissement, les espaces intérieurs communs & Hébergements sont non-fumeurs. Pour les véhicules électriques, des bornes de recharges sont à votre disposition en supplément. Il est formellement interdit de se brancher sur les installations de l'Etablissement (Hébergement, bornes électriques...). Le port du short de bain, de la combinaison ou assimilée est formellement interdit pour la baignade. Aucune dérogation ne pourra être accordée. Il est entendu que les shorts de bain sont autorisés sur les plages (en-dehors de l'eau). Les tee-shirts de bain anti-UV en lycra sont autorisés pour les enfants jusqu'à 6 ans inclus. Au-delà de cet âge, un certificat médical sera exigé. Une tenue correcte est exigée dans les espaces communs.

2.12. SÉCURITÉ

2.12.1. Incendie

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la Direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve à la réception. En cas d'évacuation, se référer au plan d'évacuation de l'Etablissement.

2.12.2. Vol

Les Places Dorées fournira ses meilleurs efforts pour la mise en œuvre de son obligation générale de surveillance du terrain de camping. Cette obligation est limitée notamment par le fait d'un tiers en cas de vol dans l'enceinte de l'Etablissement durant le séjour. Seuls les biens gardés dans les coffres en location à la réception sont garantis par l'Etablissement. Les Clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs biens.

2.13. MINEURS

Toute personne ayant moins de 18 ans reste sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents ou tuteurs légaux.

2.14. JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

2.15. GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord de la Direction et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation peut être payante.

2.16. INFRACTION AU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

INFORMATIONS LÉGALES du camping :
SAS CAMPING LES PLACES DOREES au capital de 41 460€ - Siret 388 179 236 000 12 - Code APE 55 302.